

Contact :



Une bonne gestion du pâturage génère des économies en limitant le recours à la constitution de stock de fourrages. Ainsi, le pâturage des vignes enherbées présente un double intérêt, tant pour l'éleveur donc, que pour le viticulteur : désherber et fertiliser naturellement les vignes.

Connaître les besoins des animaux au pâturage

Les besoins pour chaque catégorie d'animaux se calculent à partir des UGB en référence, à la norme moyenne de 15 kg de MS par jour, soit 2 kg de MS par jour pour une brebis puisque
1 brebis = 0,15 UGB
Agnelle = 0,15 UGB
Agneau herbe = 0,05 UGB
Chèvre = 0,15 UGB



L'HERBE PATUREE = L'ALIMENT LE MOINS CHER

POUR ESTIMER LA PRODUCTION D'HERBE SUR PIED...

La production d'herbe sur pied est fonction de sa hauteur et de sa densité. La mesure de la hauteur d'herbe permet d'apprécier la quantité de matière sèche (MS) disponible au pâturage à raison de **100 kg MS/cm/ha pour une prairie** (source INRA). Ainsi une hauteur de 10 cm correspond à 1 T de MS/ha.

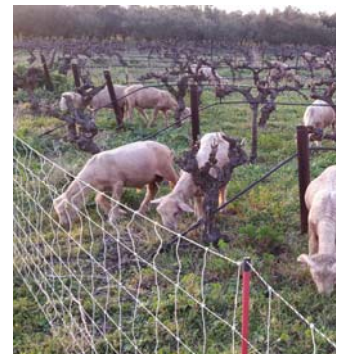
La valeur alimentaire des prairies ou vignes enherbées diminue au fur et à mesure de l'évolution de l'herbe. L'herbe pâturée au bon stade est un aliment riche et équilibré.

Exemple : *au stade épi 10 cm*, une prairie permanente présente une valeur alimentaire de 0,90 UF/Kg de matière sèche (MS) et de 16,7 % de matière azotée (MAT), ce qui correspond à un bon foin. *Au stade début épiaison*, elle n'est plus que de 0,83 UF/Kg de MS et 13 % de MAT. *Au stade floraison*, la valeur chute à 0,6 UF/Kg de MS et 9 % de MAT.

Le pâturage au bon stade est donc source de qualité.

Il est donc primordial d'avoir un bon enherbement des vignes et de rentrer les animaux avec une bonne hauteur d'herbe, soit entre 7 cm au minimum et 20 cm maximum.

Un bon repaire est à hauteur de cheville.



POUR COMPRENDRE LES MECANISMES DE POUSSE DE L'HERBE

Les graminées présentent un cycle de production avec :

- *Une phase végétative* : la production de la matière sèche se fait par le tallage et la pousse des feuilles ; la valeur alimentaire est fournie par le limbe et les feuilles.
- *Une phase reproductive* appelée montaison qui correspond à la production de la matière sèche par l'allongement de la tige au fur et à mesure que l'épi monte. Cette pousse reproductive a lieu au cours du printemps. Lorsque l'épi est sectionné, les repousses suivantes sont feuillues.

A RETENIR

15 kg de MS/UGB/jour = besoin alimentaire moyen quotidien au pâturage soit 2 kg de MS/Brebis/jour

25 à 40 ares minimum/UGB
= chargement pour le calcul de la surface pâturée.

Au-delà de 20 cm de hauteur d'épi : refus au pâturage.

7 cm mini à 20 cm = hauteur d'herbe préconisée à l'entrée des animaux dans parcelle

PRATIQUE A EVITER POUR UN BON ENHERBEMENT DES VIGNES

Sur-pâturer : Lorsqu'on sur-pâture, la plante peut tripler ou quadrupler son temps de régénérescence ; exception faite pour la période allant de la fin automne à mi-hiver où il n'est pas problématique de descendre très bas. Attention au sur-pâturage tout de même, car les brebis lèvent le nez et s'attaquent au bois de la vigne. Le risque de sur-pâturage augmente le risque d'infestation parasitaire. Pâturer trop bas, notamment au printemps, a pour conséquence un effet néfaste sur le système racinaire des plantes et donc altère la pérennité des graminées de l'enherbement des vignes ou de la prairie.

Sous-pâturer : Dès que l'on sous-pâture, on perd de la qualité, la valeur nutritionnelle des plantes diminue (énergie et azote), et on provoque du gaspillage car les animaux n'aiment pas consommer des plantes épiées.

SURVEILLANCE DU TROUPEAU PAR DES CHIENS DE PROTECTION



Le risque de prédation par des chiens divagants, ou même par le loup maintenant ainsi que le vol d'animaux ou de matériel, demande aux éleveurs d'utiliser de plus en plus les chiens de protection des troupeaux. Il faut mettre des panneaux d'information sur la présence des chiens de protection et sur le comportement à adopter face à ces chiens, dans le cadre du multi-usage du milieu. Ces chiens peuvent engendrer quelques difficultés pour le pâturage de vignes, avec un problème d'accès aux parcelles pour les personnes devant travailler dans les vignes, ou en provoquant des mouvements de troupeaux qui peuvent dégrader les installations d'irrigation s'il y en a. En résumé, plus les troupeaux seront au calme dans les parcelles de vignes, moins il peut y avoir de problèmes.



ASSURANCES

Il est nécessaire que l'éleveur soit couvert par une responsabilité civile en cas de problèmes de dégradation, notamment sur des parcelles voisines de plantiers ou d'autres cultures (ex : sortie des animaux suite à une dégradation de la clôture...).

PRECONISATIONS POUR LE PATURAGE DES VIGNES ENHERBEES

Après ces notions de gestion de l'herbe, d'autres facteurs sont importants pour une bonne utilisation de l'herbe dans les vignes. Avant, il est nécessaire de bien définir :

- **La période de pâturage** : l'idéal étant à partir de la fin de l'août (fin octobre) jusqu'au débourrement des vignes (fin février voire mars selon cépages et zones)..

- **La surface disponible** : il vaut mieux prévoir des îlots de 15 à 20 ha regroupés minimum, avec des prairies ou zones de friches comme lieu de repli en cas de pluviométrie importante. Ceci pour éviter le piétinement de l'herbe et le gaspillage. En cas de pluie, il est également nécessaire de garder du « net » (partie où les animaux n'ont pas pâture), pour ne pas abîmer l'enherbement et éviter que les animaux ne s'attaquent au bois de la vigne.

- **L'agencement des vignes** : parcellaire regroupé ou morcelé et distance pour déplacer les animaux entre les différentes zones de pâturage.

- **Tenir compte de l'organisation et du calendrier des travaux dans les vignes** : pré-taille, taille. S'entendre avec le viticulteur pour définir les accès aux engins des parcelles avant de poser les filets électriques...

- **Le nombre d'ovins** comme précisé précédemment.



CAS PARTICULIER DES VIGNES IRRIGUEES. Afin de ne pas dégrader le matériel d'irrigation, il convient d'avoir le tuyau d'arrosage accroché au fil à au moins 60 cm de haut et les asperseurs à une hauteur de 40 cm minimum. Il ne faut pas laisser les animaux trop longtemps afin de ne pas risquer d'abîmer le matériel d'irrigation, en limitant les allers et venues des animaux dans la parcelle. Il convient de bien définir les choses en terme de raclage ou de gestion de l'herbe avec le viticulteur au préalable.

Cette relation d'échange entre l'éleveur et le viticulteur est très importante pour un bon fonctionnement du pâturage et dans l'intérêt de chacun.



UTILISATION DES FILETS ELECTRIQUES

Il est plus souhaitable de **conduire les animaux en clôtures mobiles**, laissant les animaux pâturer l'herbe à leur guise et/ou éviter les coups de chiens dans le cadre du gardiennage, afin de ne pas dégrader les équipements pouvant être présents dans les vignes (matériel d'irrigation notamment).



Il convient de **réaliser des parcs assez grands**,

avec 10 à 15 filets, selon la configuration du terrain et les parcelles à disposition ; et de bien laisser les « tournières » dans le parc pour que les brebis puissent bien se répartir entre les rangées. L'utilisation de grands parcs a plusieurs avantages dont une plus grande souplesse dans la gestion du pâturage, la surveillance du troupeau et la limitation du risque de vol de matériel (poste de clôture...)

Pour limiter les risques de vol, il vaut mieux **mettre les postes de clôtures et batterie à l'intérieur des parcs avec un cadenas** pour les attacher au pied ou piquet de vigne.

En ce qui concerne le nombre de postes électriques, il convient de **mettre deux postes pour les grands parcs**. L'alimentation électrique se faisant par batteries ou secteur si un réseau est disponible à proximité des parcelles.